

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 25 octobre 2021 à 19h00 en la salle de l'hôtel de ville.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Marival Gallant, Pascale Auger, Daniel Houde, Bernard Bouclin et Richard Valois.

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2021 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Nomination d'un maire suppléant ;
3. Nomination des membres du conseil sur les divers comités ;
4. Désignation des représentants et déterminant leurs pouvoirs ;
5. Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 25 octobre 2021 ;
6. Achat d'un terrain portant le numéro de lot 5 002 470, chemin des Faucons et octroi d'un mandat à l'Étude de Notaires Major & Associés ;
7. Embauche d'une personne salariée au poste de préposé aux travaux publics ;
8. Embauche d'une personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics ;
9. Embauche d'une personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics ;
10. Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de finaliser le dossier de la salle polyvalente ;
11. Avis de motion et dépôt d'un règlement #874-21-01 modifiant le règlement #874-21 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021 ;
12. Période de questions ;
13. Levée de l'assemblée.

13794-1021

Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13795-1021

Résolution – Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Daniel Houde et résolu que Madame Pascale Auger soit nommée mairesse suppléante et représentante substitut de la municipalité de Piedmont sur le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en l'absence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon pour une période de un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13796-1021

Résolution – Nomination des membres du conseil sur les divers comités

Il est proposé par Richard Valois et résolu que les comités soient formés des délégués et substituts suivants :

Régie administrative Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte

Responsable	Nathalie Rochon
Substitut	Pascale Auger

Comité des finances

Responsable	Marival Gallant
Substitut	Diane Jeannotte

Comité des ressources humaines

Responsable	Marival Gallant
Substitut	Daniel Houde

Comité d'urbanisme

Responsable	Bernard Bouclin
Substitut	Pascale Auger

Comité en environnement

Responsable	Richard Valois
Substitut	Diane Jeannotte

Comité des communications

Responsable	Diane Jeannotte
Substitut	Daniel Houde

Comité des loisirs, du sport, du plein air et des parcs

Responsable	Daniel Houde
Substitut	Pascale Auger

Comité MADA et responsable de la question des aînés

Responsable	Richard Valois
Substitut	Diane Jeannotte

Comité de la sécurité publique (Incendie, mesures d'urgence)

Responsable	Richard Valois
Substitut	Bernard Bouclin

Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

Responsable	Pascale Auger
Substitut	Richard Valois
Observatrice	Nathalie Rochon

Comités des travaux publics

Responsable	Richard Valois
Substitut	Bernard Bouclin

Comité de l'hygiène du milieu et de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

Responsable	Bernard Bouclin
Substitut	Richard Valois

Comité de la culture et patrimoine

Responsable	Diane Jeannotte (Présidente) et Pascale Auger
Substitut	Daniel Houde

Maison des jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont

Responsable	Marival Gallant
Substitut	Diane Jeannotte

Comité expérience citoyenne

Responsable
Substitut

Pascale Auger
Richard Valois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13797-1021

Résolution – Désignation des représentants et déterminant leurs pouvoirs

Il est proposé par Pascale Auger et résolu que la Mairesse, le Directeur général et Greffier, la Directrice des finances et Directrice générale adjointe et le Conseiller soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux ;

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Certificat et attestation concernant les représentants

Je soussigné, directeur général et greffier de la municipalité, certifie que :

- La résolution qui précède a été adoptée par le conseil municipal en conformité des lettres patentes, des règlements et de tout autre document régissant la municipalité ;
- La résolution qui précède est toujours en vigueur ;
- Que la personne autorisée à occuper le poste énoncé ci-après est la suivante :

Titre	Nom
Mairesse	Rochon, Nathalie
Directeur général et Greffier	Allaire, Hugo
Directrice des finances et Directrice générale adj.	Dupuis, Sylvie
Conseiller	Valois, Richard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13798-1021

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 25 octobre 2021

Il est proposé par Marival Gallant et résolu que les comptes payables au 25 octobre 2021 aux montants de 88,176.91 \$ et 35,635.65 \$ et les comptes payés au 25 octobre 2021, au montant de 47,488.59 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Achat d'un terrain portant le numéro de lot 5 002 470, chemin des Faucons et octroi d'un mandat à l'Étude de Notaires Major & Associés

ATTENDU le désire du conseil de protéger le site de la Gare et son caractère patrimonial dans sa globalité ;

13799-1021

ATTENDU la nécessité de favoriser la quiétude du secteur environnant le site de la Gare ;

ATTENDU QUE le terrain visé est greffé d'une première servitude et qu'une seconde servitude sera enregistrée afin de maintenir l'affichage du projet domiciliaire.

Il est proposé par Daniel Houde et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général greffier à signer les divers documents dont l'acte de vente à intervenir entre les parties et d'affecter la somme de 205,900 \$ plus taxes applicables à même son surplus libre.

QUE la municipalité accepte de payer les services professionnels reliés à la transaction et mandate l'Étude de Notaires Major & Associés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13800-1021

Résolution – Embauche d'une personne salariée au poste de préposé aux travaux publics

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'un employé permanent à titre de préposé aux travaux publics ;

ATTENDU QUE Monsieur David Mc Mahon a réussi un test routier et satisfait aux exigences liées au poste ;

Il est proposé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Monsieur David Mc Mahon à titre de préposé aux travaux publics, comme salarié régulier à temps plein, à raison de 40 heures/semaine selon l'échelon 1, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13801-1021

Résolution – Embauche d'une personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics

ATTENDU QUE le département des travaux publics de la municipalité de Piedmont a besoin d'employés supplémentaires pour la saison hivernale 2021-2022.

ATTENDU QUE la vacance d'un poste temporaire à combler et pour soutenir les opérations de déneigement ;

Il est proposé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Monsieur Benoît Ducharme à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics, à compter du 6 décembre 2021 jusqu'au 22 mai 2022 aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Embauche d’une personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics

ATTENDU QUE le département des travaux publics de la municipalité de Piedmont a besoin d’employés supplémentaires pour la saison hivernale 2021-2022.

13802-1021

ATTENDU QUE la vacance d’un poste temporaire à combler et pour soutenir les opérations de déneigement ;

Il est proposé par Richard Valois et résolu d’**EMBAUCHER** Madame Julie Dudoit à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics, à compter du 1^{er} novembre 2021 jusqu’au 22 mai 2022 aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13803-1021

Résolution – Demande à la MRC des Pays-d’en-Haut de finaliser le dossier de la salle polyvalente

ATTENDU la résolution 13002-1219 adoptée par la municipalité de Piedmont le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU la résolution CN254-11-19 adoptée à l’unanimité par la MRC des Pays-d’en-Haut le 12 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la nécessité de signer un bail emphytéotique avec la MRC des Pays-d’en-Haut dans le but de faciliter l’obtention d’éventuelles subventions ;

ATTENDU QUE le début des festivités du centenaire est dans moins d’un an ;

Il est proposé par Pascale Auger et résolu de **DEMANDER** à la MRC des Pays-d’en-Haut leur intention à signer avec la municipalité de Piedmont rapidement avec cette dernière un bail emphytéotique pour la location à long terme de la salle polyvalente située à l’ancienne gare de Piedmont.

QUE la municipalité s’engage à offrir des plages horaires à la MRC pour maintenir une vocation culturelle et la municipalité elle-même continuera d’y tenir des événements culturels.

QUE la municipalité s’engage à respecter notamment l’article 5. – Nature et limites du bail du contrat de location intervenu le 5 juillet 1994 entre la MRC des Pays-d’en-Haut et le Ministre du Transport du Québec, le Ministre de l’Environnement et de la faune et le Ministre des Affaires Municipales agissant pour le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt d’un règlement #874-21-01 modifiant le règlement #874-21 décrétant l’imposition de toutes les taxes et compensations pour l’année 2021

Avis de motion est par la présente donné par Pascale Auger à l’effet qu’il sera présenté pour adoption lors d’une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 874-21-01 décrétant l’imposition de toutes les taxes et compensations pour l’année 2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h12, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

13804-1021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

HUGO ALLAIRE
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse